

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## AUXIF AVENIR (FR0010583161)

FIA soumis au droit français

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

### Objectifs et politique d'investissement

**Objectif de gestion :** De classification Diversifié le FCP vise, sur un horizon d'investissement de cinq ans, à saisir des opportunités à long terme sur les marchés actions et taux, dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, en investissant par le biais d'OPCVM ou de FIA et de titres détenus en directs.

**Caractéristiques essentielles du FCP :** Le FCP n'est pas indiciel. Dans un univers d'investissement large, l'allocation d'actif dynamique et la sélection rigoureuse de ses investissements doit lui permettre d'atteindre son objectif de gestion. La stratégie d'investissement s'appuie principalement sur une allocation entre les différents marchés. Celle-ci et la répartition géographique reposent sur l'appréciation des critères économiques, de valorisations et d'analyses techniques des marchés. Les décisions d'investissement sont régulièrement réexaminées en fonction de l'évolution de ces derniers par l'équipe de Gestion. Une sélection active des instruments financiers cherchera à optimiser la performance relative des choix d'allocation. La sélection des instruments actions (lignes directes, OPCVM ou FIA, produits dérivés) sera réalisée à partir d'une approche systématique et disciplinée, alliant recherche fondamentale et analyse quantitative. Les instruments de taux seront sélectionnés en gestion obligataire et monétaire, en fonction de la durée allouée, selon des critères de maturité et de qualité de l'émetteur. Le FCP peut investir en titres de sociétés de tous secteurs, de grande, moyenne et petite capitalisation, de pays appartenant à l'Europe au sens géographique, Etats-Unis, Japon et pays émergents. Le degré d'exposition au marché des actions est compris entre 50 % et 90% maximum de l'actif net. L'exposition aux marchés Etats-Unis, Japon, pays émergents est réalisée via l'investissement en OPCVM ou FIA. Les investissements du FCP sur les marchés hors zone euro ne peuvent dépasser 70% de l'actif net du FCP, dont 10% maximum de l'actif net pour les actions des pays émergents.

Les investissements en produits de taux libellés en euro et/ou en devises des pays de l'OCDE sont : des titres de créance (obligations à taux fixe et/ou à taux variable et/ou indexées et/ou convertibles) et instruments du marché monétaire (titres de créance négociables, billets de trésorerie, certificats de dépôt, EURO Commercial Paper...). Le degré d'exposition du FCP aux marchés de taux est compris entre 0% et 50% de l'actif net. La part des titres de créance et des instruments du marché monétaire du FCP est gérée à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt de 0 à 5. Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit. Les notations mentionnées ici ne sont pas utilisées de manière exclusive ou systématique, mais participent à l'évaluation globale de la qualité de crédit sur laquelle se fonde le gestionnaire pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres. Le FCP peut investir sur des instruments du marché monétaire à faible sensibilité pouvant bénéficier lors de leur acquisition d'une notation "émission" minimale P-3 (Moody's) ou A-3 (Standard & Poor's) ou F-3 (Fitch). Les titres spéculatifs (notation "émission" ou "émetteur" strictement inférieure à Baa3 Moody's ou BBB- S&P, Fitch pour les obligations, strictement inférieure à P-3 Moody's ou A-3 S&P, ou F-3 Fitch pour les TCN, aucune notation "émission" ni notation "émetteur" pour les obligations ou TCN) représenteront jusqu'à 5% de l'actif net. La part des titres spéculatifs, ne sera investie qu'au travers d'OPCVM ou de FIA. Le gérant peut utiliser les instruments financiers dérivés négociés sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français ou étrangers pour couvrir le portefeuille au risque de change. Le FCP expose le porteur de la zone Euro à un risque de change dans la limite de 70% de l'actif net.

Les demandes de rachat sont centralisées par BNP Paribas Securities Services la veille de l'établissement de chaque valeur liquidative jusqu'à 13 heures, sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative datée du même jour.

Affectation du résultat net et des plus-values nettes réalisées : Capitalisation.

Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du FCP.

**Autres informations :** Le FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

### Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP;
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'investissement dans différentes catégories d'actifs avec généralement une proportion importante d'actifs risqués et une part plus faible d'actifs moins risqués justifie la catégorie de risque.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de crédit :** risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.
- **Risque de liquidité :** Ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.



## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Non acquis à l'OPC : 5,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par la SICAV sur une année	
Frais courants	1,23% <sup>(*)</sup>
Frais prélevés par la SICAV dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les frais d'entrée ne s'appliquent pas pour les opérations de souscription/rachat portant sur un même nombre de parts et sur la même valeur liquidative.

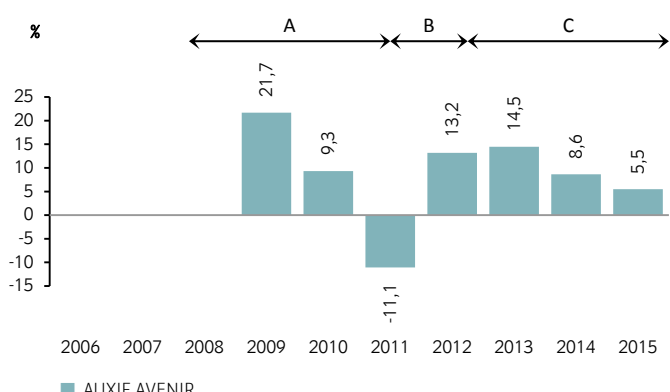
<sup>(\*)</sup> Le pourcentage de frais courants se fonde sur les frais annualisés précédemment facturés au FCP.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

- les commissions de surperformance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du FCP, disponible à cette adresse : BNP Paribas Asset Management - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09.

## Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- Le FCP a été créé le 28 mars 2008 ;
- Les performances passées ont été évaluées en Euro.

A: Depuis la création du FCP jusqu'au 03 juin 2011, l'indicateur de référence du FCP était l'indicateur composite suivant : 50% MSCI Euro+ 50% Euro MTS 1-3.

B: Du 3 juin 2011 au 27 septembre 2012, l'indicateur de référence du FCP était l'indicateur composite suivant : 70% MSCI Euro+ 30% Euro MTS 1-3.

C: Depuis le 28 septembre 2012 BNP Paribas Asset Management remplace Meeschaert Asset Management comme société de gestion, par conséquent, la stratégie d'investissement du FCP évolue légèrement. A compter de cette date, le FCP n'aura pas d'indicateur de référence.

## Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- La valeur liquidative du FCP est disponible dans les locaux de la société de gestion.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.
- Ce FCP est dédié à 20 porteurs au plus.
- Le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques du FCP, rédigés en français, sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de: BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09 France.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 26 août 2016.

